

Prise de position concernant le message au Conseil général relatif au budget de la Commune pour l'année 2015

Monsieur le Président, chers Collègues,

L'année passée, M. Louis-Marc Perroud avait le plaisir de nous présenter son premier budget équilibré, bénéficiaire avait-il précisé, en parlant du budget 2014. Bien que la Commune jouisse d'une santé financière favorable, cette prouesse ne sera pas réitérée pour le budget 2015. Inexorablement, la contribution à la péréquation des ressources continue son ascension et les recettes des impôts sur les personnes physiques stagnent, malgré l'augmentation de la population résidante.

Nous l'avons maintes fois rappelé, ce sont avant tout les impôts sur les personnes morales qui permettent à notre Commune de lui assurer son train de vie, d'offrir aux personnes physiques des prestations toujours plus nombreuses et de qualité, de couvrir l'accroissement des charges liées notamment au poste des affaires sociales. Cela n'aura échappé à personne, cette rubrique, la deuxième plus importante du budget, affiche une augmentation substantielle.

Un grand nombre des services offerts aux citoyens villarois est certes nécessaire, à l'instar du développement des structures d'accueil de la petite enfance ou des améliorations apportées pour le confort de nos aînés. Nous en sommes les premiers convaincus. Toutefois, afin de maîtriser l'explosion des coûts liés au social, il convient d'adopter une attitude rigoureuse dans la gestion de tous ces centres de charges, de distribuer avec justesse les aides multiples et de modérer nos prétentions quant à toujours vouloir « offrir plus ou mieux » en matière d'aide à la population. La réponse donnée par le Conseil communal aux deux postulats, qui sera traitée en point 4 de l'ordre du jour, s'inscrit ainsi dans le sens préconisé.

Le groupe PLR souhaite ce soir attirer l'attention sur l'avenir des rentrées fiscales en lien avec les personnes morales. Sans vouloir témoigner de sinistrose, il nous paraît opportun de ne pas négliger les incidences qu'aura la réforme de l'imposition des entreprises (la RIE III) sur notre Commune. Selon certains spécialistes de notre groupe, on pourrait s'attendre à une réduction de 50 % du taux d'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Cela signifie une réduction du revenu de cet impôt, conduisant à un manque à encaisser de près de 10 millions pour notre Commune, et ce dès 2017 ou 2018. A ce titre, il convient encore une fois de rester prudent quant aux dépenses et investissements futurs, mais il sied avant tout de déjà commencer à lisser les effets de ces pertes fiscales par la constitution de réserves, réserves qui pourraient être dissoutes lors d'exercices plus difficiles.

Dans sa globalité, le groupe PLR recommande, à l'unanimité, l'acceptation du budget soumis ce soir.

Martine Vorlet, Conseillère générale